

# Salle à manger

Dès lundi 29.06.2020, les visites pourront venir en salle à manger pour le repas de midi **UNIQUEMENT** en respectant ces conditions :



- Respecter les mesures d'hygiène de l'OFSP
- Réservation obligatoire (nom et prénom) et pas de récurrence
- Paiement par cartes recommandé
- Nombre de place limité

